

Communiqué

Le 31 juillet 1996

LE CANADA ET ISRAËL SIGNENT UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Le ministre du Commerce international, l'honorable Art Eggleton, et le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'État d'Israël, M. Natan Sharansky, ont signé aujourd'hui l'Accord de libre-échange Canada-Israël.

« Cet accord symbolise la direction que prend le Canada pour continuer de libéraliser ses échanges afin de stimuler ses exportations et de créer ainsi des emplois pour les Canadiens, a indiqué M. Eggleton. Il met les exportateurs canadiens sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains et européens, qui profitent déjà d'un accord de libre-échange avec Israël. »

Voici les principaux éléments de l'accord qui permettront d'améliorer l'accès aux marchés :

- Les droits de douane touchant les produits industriels d'origine canadienne ou israélienne seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 1997. Seuls les maillots de bain pour dames, à la demande du Canada, et certains tissus de coton, à la demande d'Israël, continueront de faire l'objet de droits de douane, ceux-ci devant toutefois être éliminés graduellement dans les deux années et demie qui suivront.
- Une variété de produits de l'agriculture et de la pêche exportés par les deux pays feront l'objet de droits de douane faibles ou même nuls. Pour le Canada, il s'agit des grains, des produits dérivés, du boeuf, du sucre d'érable, des boissons alcoolisées et de divers aliments transformés. Les deux parties ont exclu les produits laitiers et ceux à base de volaille et d'oeufs. Les discussions reprendront toutefois d'ici deux ans afin de libéraliser encore davantage le commerce agroalimentaire.

Pour régler les éventuels différends, les deux pays ont convenu d'être régis par un processus exécutoire de règlement des différends.

